

République Française

**Commune de Domloup
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**

Conseil municipal

Séance du lundi 5 septembre 2022

Extrait du registre des délibérations

Le lundi cinq septembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 30 août 2022, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON, Kevin DOFAL, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Elodie RAYMOND

Absents(tes) excusée(s) : M.M Gérard DOMINÉ (pouvoir à Jacky LECHÂBLE), Yves LE GALL (pouvoir à Daniel PRODHOMME), Léna MONNIER, Viviane SAINT-DENIS

Monsieur Bernard BOUFFART est élu secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

2022-05/09-06 RH/Prestation d'animation/ Atelier La Fresque du Climat/ Contrat de prestation de portage salarial

Dans le cadre de la mise en place de l'Atlas de la Biodiversité Communale, une prestation d'animation serait effectuée par Madame Caroline THIEFFRY, sous forme d'un atelier participatif destiné aux élus, intitulé « La Fresque du Climat ».

Il s'agirait d'une prestation de 3 heures qui aurait lieu le 23 septembre prochain, de 18 heures à 21 heures. Le coût de la prestation serait de 500 € HT forfaitaire.

Afin de rémunérer l'animatrice, un contrat commercial de prestation de portage salarial serait à établir entre « Cadres en Mission Bretagne » et la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve** la mise en place de cette prestation d'animation « Atelier de la Fresque du Climat » ainsi que les termes du « contrat commercial de prestation de portage salarial » proposé par « Cadres en Mission Bretagne » pour un montant de 500 € HT forfaitaire
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à rendre exécutoire cette décision et à signer tout document se rapportant à cet objet notamment le contrat commercial de prestation de portage salarial avec « Cadres en Mission Bretagne »

Fait lesdits jour mois et an
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jacky LECHÂBLE

